

□

"Le virus ne circule pas tout seul, c'est l'homme, porteur du virus, qui circule."

Retrouvez ici les informations utiles concernant l'épidémie de coronavirus ou Covid 19.

Nous souhaitons que tous les habitants appliquent les consignes sanitaires□ :

se laver les mains très régulièrement au savon ou avec du

gel hydroalcoolique

porter un masque dans certains cas (commerces où ils sont exigés notamment)

Le respect d'une distanciation physique d'au moins 1 mètre

Prenez soin de vous et des autres.

Pour connaître la situation dans notre région, vous pouvez consulter le bulletin journalier de l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire [en cliquant ici](#)

Pour votre sécurité et celles de tous, l'équipe de professionnels de santé des Rives de l'Yon organise un lieu unique avec les conditions d'hygiène sanitaires nécessaires. En cas de symptômes du covid 19 (toux, fièvre, symptômes ORL..) les consultations de 14 à 16h se font sur RDV uniquement. Pour prendre RDV appelez votre médecin traitant ou le 116 117 (si vous n'avez pas de médecin traitant). Le lieu de consultation vous sera alors précisé. En cas de symptômes graves, appelez le 15.

Vous pouvez désormais vous déplacer pour travailler, faire vos courses, emmener vos enfants à l'école, vous promener. □ Il ne s'agit pourtant pas de renouer avec nos anciennes habitudes, le virus est toujours actif et il circule, les précautions de distanciation physique notamment doivent continuer à être respectées.

Lorsque vous devez sortir et être en contact avec d'autres personnes, voici un rappel des gestes barrières pour se protéger et protéger les autres :

- se laver très régulièrement les mains

- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter ensuite

- utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après usage

- ne pas se toucher le visage

- se tenir à distance de vos interlocuteurs, ne pas se serrer les mains ni s'embrasser

**Numéro vert pour toutes question sur le virus 24h/24 et 7j/7
:**

0800 130 000

**(cette plateforme n'est pas habilité à dispenser des
conseils médicaux)**

***Ci-dessous retrouvez par thème des informations en lien
avec la gestion de la crise :***

Les masques jetables, gants, mouchoirs, lingettes doivent

être jetés dans les ordures ménagères, il ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes.

Services publics

- **informations sur la modification des délais de**
□ procédures en matière d'urbanisme□ [ICI](#).

santé-social

- **Vous êtes un établissement qui a besoin de renfort en personnel ou vous êtes volontaire, retrouvez vous sur la page Web de l'ARS concernant l'appel à volontariat□ [I](#)
[CI](#)**

.

- **Informations parentalité, familles et Covid□ [ICI](#)**
- **Informations sur les violences domestiques□ [ICI](#)**
- **Information sur le nouveau n° vert mis en place pour les gens en situation de handicap ou leurs aidants□ [IC](#)**

!

Entreprises-artisans-commerces-associations

- information concernant les aides aux associations [IC](#)

!

- Informations du ministère de l'économie et de la
Chambre de Commerce et d'Industrie à destination des
entreprises

[ICI](#)

et

[ICI](#)

- Artisans qui rencontrez des difficultés vous pouvez
vous adresser à la chambre des métiers et de l'artisanat au
02.51.44.35.20 ou entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr

- Information sur les aides du département aux
commerçants, artisans et indépendants du tourisme

[CI](#)

!